



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

ATELIER SUR L'ANALYSE DES RISQUES

PROJET DE PROGRAMME

Note du Secrétariat¹

1. À sa réunion des 25-26 mars, le Comité SPS est convenu de profiter de l'atelier thématique d'octobre pour se concentrer sur l'analyse des risques, sur la base de la proposition présentée par les États-Unis, dans le contexte du quatrième examen de l'Accord SPS.

2. C'est pourquoi le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce organise un atelier spécial sur l'analyse des risques, qui se tiendra à Genève (Suisse) le lundi 13 octobre et le mardi 14 octobre 2014. Cet atelier sera suivi de réunions formelles et informelles du Comité SPS qui se dérouleront au cours de la même semaine. Tous les représentants des Membres, observateurs et organisations ayant le statut d'observateur sont invités à prendre part à l'atelier les 13 et 14 octobre, ainsi qu'aux réunions ultérieures du Comité.

3. Les documents G/SPS/GEN/997/Rev.4 et G/SPS/GEN/997/Rev.4/Add.1 contiennent des renseignements détaillés sur l'atelier et les modalités d'inscription. Le 6 juin 2014, date de clôture des inscriptions, plus de 500 candidatures avaient été reçues. Avec l'aide financière du Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPD), l'OMC parrainera la participation d'une cinquantaine de fonctionnaires en provenance de pays en développement Membres et observateurs. Le Secrétariat sélectionnera les participants à parrainer parmi les candidatures des fonctionnaires qui exercent des responsabilités directes dans le domaine SPS.

4. L'atelier offrira aux participants une tribune pour débattre des faits nouveaux et des meilleures pratiques dans le domaine de l'analyse des risques SPS, et mettre en commun leur expérience en la matière.

5. On trouvera ci-après le programme proposé pour l'atelier. Les délégations qui auraient des observations particulières à formuler au sujet de ce programme sont invitées à les communiquer à l'OMC (adresse électronique: Anneke.Hamilton@wto.org) d'ici au 25 juillet 2014. Pour toute question concernant l'atelier, veuillez vous adresser à Mme Anneke Hamilton (tél.: +(41 22) 739 6566; fax: +(41 22) 739 5760; adresse électronique: Anneke.Hamilton@wto.org).

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

**ATELIER SUR L'ANALYSE DES RISQUES
LUNDI 13 OCTOBRE-MARDI 14 OCTOBRE 2014
OMC, CENTRE WILLIAM RAPPARD, GENÈVE**

PROJET DE PROGRAMME

LUNDI 13 OCTOBRE 2014

10 heures-10h30

Aperçu et objectifs de l'atelier

Cette séance donnera un aperçu de l'atelier et en présentera les objectifs. De plus, on présentera brièvement la précédente séance d'information sur l'analyse des risques organisée par le Comité SPS en 2000¹ en faisant ressortir ses principaux résultats.

***Intervenant:** Secrétariat de l'OMC*

***Intervenant:** À confirmer (Participant à l'atelier de 2000 qui présentera les résultats de cet atelier et identifiera les domaines qui mériteraient d'être approfondis 14 ans plus tard dans le contexte de l'analyse des risques.)*

10h30-11h30

Première séance: L'Accord SPS et l'analyse des risques

Partie 1: Approche conceptuelle – Les dispositions de l'Accord SPS

Exposé du Secrétariat sur les obligations des Membres en matière d'analyse des risques au titre des dispositions de l'article 5 de l'Accord SPS.

Partie 2: Approche pratique – Enseignements à tirer du règlement des différends

Un intervenant résumera l'issue des affaires ayant un lien avec l'analyse des risques. Une attention particulière sera accordée aux questions liées à l'analyse des risques qui ont été soulevées dans des différends portés devant l'OMC et aux constatations faites dans le cadre du règlement de ces différends.

***Intervenant:** Secrétariat de l'OMC*

11h30-13 heures

Deuxième séance: L'analyse des risques dans le domaine SPS à l'heure actuelle

Partie 1: Définir l'analyse des risques au regard des normes actuelles avec l'avis d'experts scientifiques à partir d'exemples spécifiques pris dans divers secteurs, et examiner la façon de surmonter des difficultés telles que l'incertitude, la disponibilité des données et l'alternative évaluation qualitative/évaluation quantitative des risques.

Partie 2: Examiner la question de la gestion des risques à partir d'exemples spécifiques comme l'application de la méthodologie HACCP dans plusieurs secteurs.

***Modérateur:** À confirmer*

***Intervenants:** À confirmer*

¹ http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/risk00_f/risk00_f.htm.

13 heures-15 heures	Pause déjeuner
<p>15 heures-15h45</p> <p>Deuxième séance: L'analyse des risques dans le domaine SPS à l'heure actuelle (suite)</p> <p>Partie 3: Table ronde et séance de questions et réponses où les experts répondront à des questions spécifiques sur l'analyse des risques.</p> <p>Modérateur: À confirmer</p> <p>Intervenants: À confirmer</p>	
<p>15h45-16h45</p> <p>Troisième séance: Normes internationales et directives relatives à la réalisation de l'analyse des risques</p> <p>Partie 1: Codex</p> <p>Partie 2: CIPV</p> <p>Partie 3: OIE</p> <p>Au cours de cette séance, les représentants des trois organismes de normalisation examineront les efforts déployés pour renforcer les directives, combler les lacunes et s'assurer que les Membres les comprennent. Ce volet de l'atelier sera suivi d'une séance de questions et réponses.</p> <p>Modérateur: À confirmer</p> <p>Intervenants: Codex, CIPV, OIE</p>	
<p>16h45-17h45</p> <p>Quatrième séance: Échange de données d'expérience des Membres en matière de gestion des risques</p> <p>À partir d'études de cas, les intervenants décriront leur expérience s'agissant de prise de décisions en matière de gestion des risques dans le domaine SPS et expliqueront comment ces décisions sont liées à l'évaluation des risques qu'ils ont réalisée et comment l'on peut prendre de meilleures décisions en matière de gestion des risques sur la base des mesures d'atténuation des risques que l'on a prises. De plus, les intervenants examineront dans quelle mesure il est tenu compte de l'objectif qui consiste à réduire au minimum les effets négatifs sur le commerce au moment de déterminer le niveau approprié de protection phytosanitaire. Ce volet de l'atelier sera suivi d'une séance de questions et réponses.</p> <p>Partie 1: Pays en développement</p> <p>Partie 2: Pays développé</p> <p>Modérateur: À confirmer</p> <p>Intervenants: À confirmer</p>	
<p>17h45-18 heures</p> <p>Observations finales et récapitulation de la première journée</p> <p>Intervenant: À confirmer</p>	

MARDI 14 OCTOBRE 2014

10 heures-10h15	Observations liminaires
<p>10h15-11h15</p> <p>Quatrième séance: Échange de données d'expérience des Membres en matière de gestion des risques (suite)</p> <p>À partir d'études de cas, les intervenants décriront leur expérience s'agissant de prise de décisions en matière de gestion des risques dans le domaine SPS et expliqueront comment ces décisions sont liées à l'évaluation des risques qu'ils ont réalisée et comment l'on peut prendre de meilleures décisions en matière de gestion des risques sur la base des mesures d'atténuation des risques que l'on a prises. De plus, les intervenants examineront dans quelle mesure il est tenu compte de l'objectif qui consiste à réduire au minimum les effets négatifs sur le commerce au moment de déterminer le niveau approprié de protection phytosanitaire. Ce volet de l'atelier sera suivi d'une séance de questions et réponses.</p> <p>Partie 1: Pays en développement</p> <p>Partie 2: Pays développé</p> <p><i>Modérateur: À confirmer</i></p> <p><i>Intervenants: À confirmer</i></p>	
<p>11h15-12 heures</p> <p>Cinquième séance: Expérience des organisations internationales et régionales</p> <p>Partie 1: Niveau international – OCDE, Banque mondiale ou autre organisation internationale</p> <p>Un intervenant d'une organisation internationale présentera les résultats de divers ateliers organisés aux niveaux international et régional depuis 2000 sur la mise en œuvre de l'Accord SPS en ce qui concerne l'évaluation, la gestion et la communication des risques.</p> <p>Partie 2: Niveau régional – IICA</p> <p>Un intervenant de l'IICA présentera les initiatives régionales relatives à l'évaluation, à la gestion et à la communication des risques.</p> <p><i>Modérateur: À confirmer</i></p> <p><i>Intervenants: À confirmer</i></p>	
<p>12 heures-13 heures</p> <p>Sixième séance: Optimisation des ressources pour l'évaluation des risques – Comment procéder avec des ressources limitées</p> <p>Cette séance portera sur les moyens novateurs permettant aux Membres de s'acquitter de leur obligation dans le cadre de l'OMC de procéder à des évaluations des risques et de fonder les mesures qu'ils prennent sur des principes scientifiques lorsque les ressources financières et humaines sont limitées. Les Membres pourront notamment faire part de leur expérience pour ce qui est de faire rédiger l'évaluation des risques par une partie autre que le pays importateur (le pays exportateur ou une tierce partie par exemple) et échanger des données avec d'autres Membres qui ont reçu des demandes similaires d'accès aux marchés. Les Membres qui ont coordonné des activités et des ressources réunissant les secteurs public et privé relateront également leur expérience. Ce volet de l'atelier sera suivi d'une séance de questions et réponses.</p> <p><i>Modérateur: À confirmer</i></p> <p><i>Intervenants: À confirmer</i></p>	

13 heures-15 heures	Pause déjeuner
<p>15 heures-17 heures</p> <p>Septième séance: Échange de données d'expérience des Membres en matière de communication des risques</p> <p>Durant cette séance, les Membres échangeront des données d'expérience sur des éléments importants de la communication des risques en s'appuyant en particulier sur des exemples concrets. Chaque intervention portera sur un aspect de la communication des risques et sera suivie d'une brève discussion entre les Membres.</p> <p>Partie 1: Communication interne des risques – Veiller à ce que la communication soit bonne entre les personnes chargées d'évaluer les risques et les gestionnaires des risques, de même qu'au sein de ces deux catégories de personnes.</p> <p>Partie 2: Décrire l'évaluation et la gestion des risques dans des communications; il convient notamment de communiquer le manque de certitude et de tirer parti des nouveaux outils de communication (médias sociaux, etc.).</p> <p>Partie 3: Communication ciblée – Qui est le destinataire du message, quels sont les éléments d'information dont il a besoin ou qu'il souhaite obtenir et quand doivent-ils lui être communiqués?</p> <p>Modérateur: À confirmer</p> <p>Intervenants: À confirmer</p>	
<p>17 heures-18 heures</p> <p>Huitième séance: Conclusions et prochaines étapes</p> <p>Il s'agit en grande partie d'une séance de questions et réponses. Les intervenants présenteront quelques-unes des principales conclusions des séances et les Membres examineront le suivi éventuel à donner, y compris l'organisation éventuelle d'une activité ou d'un atelier distinct portant sur des éléments particuliers de l'analyse des risques.</p> <p>Modérateur: À confirmer</p> <p>Intervenants:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Représentant des pays en développement▪ Représentant des pays développés	